

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Santé publique est une revue destinée à l'ensemble des acteurs de santé publique. Les articles soumis sont proposés pour différentes rubriques : pratiques, politiques de santé, études, revues (de littérature), opinions & débat, lettre du terrain.

Rubriques « Politiques », « Revue de littérature » et « Opinion & débat »

Forme libre dans la limite des règles usuelles de la communication écrite.

Rubrique « Lettres du terrain »

Expériences nouvelles et témoignages inédits sur des projets et réalisations en santé publique. Une attention particulière est réservée aux actions locales de type communautaire. Ces lettres comportent 500 à 1000 signes sans tableaux, ni schémas et, si nécessaire, une ou deux références. Le plan suivant est conseillé : bref rappel des circonstances de définition et de mise en œuvre du projet ou de l'action ; quelques données de cadrage de la situation au début de l'intervention ; l'objectif du projet et les caractéristiques de la population concernée ; les partenaires impliqués dans sa réalisation ; le calendrier des actions et les modalités de leur évaluation ; les suites éventuelles du projet. Des renseignements complémentaires doivent pouvoir être demandées aux auteurs à l'adresse indiquée à la fin de la note. Pour conserver le principe d'une information simple et courte, le comité de rédaction se réserve le droit de modifier ou de couper une partie de texte.

Rubrique « Pratiques »

- ◆ L'introduction situe l'action, son originalité et sa finalité ;
- ◆ le texte choisit un angle d'approche plutôt qu'une présentation chronologique de l'action ;
- ◆ les modalités d'évaluation, les facteurs de réussite ou d'échec et les références à des actions analogues ou comparables sont analysés en vue de dégager des perspectives pour des actions nouvelles.

Rubrique « Etudes »

La pertinence des thèmes en santé publique est privilégiée au même titre que la rigueur des dossiers ou recherches. La présentation est celle admise pour les revues à caractère scientifique, dite « IMRED » (Introduction, Méthode, Résultats et Discussion).

La langue admise est le français.

Les textes soumis tiendront compte des règles éditoriales suivantes :

Titre : le titre est bref et informatif, il est d'environ 10 mots. Il doit être complété d'un titre court (de 5 mots environ) utilisé par l'entête de l'article publié.

Auteurs : la liste des auteurs (initiales des prénoms, noms) est suivie des références de l'institution (nom, ville, pays) ainsi que du nom et de l'adresse complète de l'auteur auquel le bon à tirer sera adressé.

Résumé : il ne dépasse pas 10 lignes dactylographiées. Il ne comporte que des phrases ayant un contenu informatif précis. Il est rédigé en français et en anglais. Il est suivi de mots-clés (*keywords*).

Tableaux : ils sont appelés dans le texte et numérotés dans l'ordre appel (chiffres romains). Leur nombre est réduit (pas plus de 4 à 5 tableaux), de même que leur dimension. La légende figurera en haut des tableaux.

Figures : elles sont appelées dans le texte et numérotées dans l'ordre d'appel (chiffres arabes). La légende figurera en dessous des figures. Les auteurs doivent fournir une épreuve originale de bonne qualité.

Le texte, les tableaux et les figures doivent être complémentaires.

Bibliographie : seules figurent les références citées dans le texte. Inversement, tout auteur cité figure dans la bibliographie. **L'ordre retenu pour les références bibliographiques est alphabétique selon les noms des premiers auteurs.** Chaque référence est appelée dans le texte par le numéro d'ordre (chiffre arabe entre crochets) qui lui est affecté dans la bibliographie. Les références sont classées en fin d'article dans l'ordre alphabétique des premiers auteurs.

La rédaction et la ponctuation des références bibliographiques suivent les normes de Vancouver :

Les auteurs : leur nom figure en minuscules suivi des initiales du prénom. Lorsque leur nombre excède 6, on ne mentionne que les 3 premiers suivis de « et al. ».

Le titre complet du document dans sa langue d'origine est porté en italique.

Quelques exemples :

Pour un périodique, le titre abrégé selon l'index Medicus (sans accent et sans point), l'année de parution, le tome ou le volume, la pagination (première et dernière pages).

Ex. : Béraud C. Le doute scientifique et la décision : critique de la décision en santé publique. Sante pub., 1993 ; 6 : 73-80

Pour un livre : la ville d'édition, la maison d'édition ou d'impression, l'année de parution, le nombre total de pages.

(les chapitres et les communications sont précédés et suivis de guillemets).

Pour un mémoire ou une thèse : le titre de thèse doit apparaître entre guillemets, et le type de thèse et sa spécialité seront portés entre crochets suivis de la ville, l'université, l'année et le nombre total de pages.

Envoi au secrétariat de rédaction

La proposition d'article est adressée par email à Isabelle Génovèse : ig@sfsp.info dactylographiés en double interligne (en arial 11).

Le nombre de pages ne doit pas dépasser 10-12 (figures, tableaux et bibliographie compris).

Les pages sont numérotées consécutivement sur l'ensemble du texte.

Procédure de lecture

Après une 1^{re} lecture, le secrétariat de rédaction adresse la proposition d'article pour un examen critique à des lecteurs référents anonymes.

Les avis des lecteurs et la décision de la rédaction (acceptation, refus, proposition de modifications) sont transmis ensuite à l'auteur.

Afin d'enrichir notre base de référents, les auteurs sont invités à proposer 3 à 4 lecteurs, experts du sujet dont traite leur article. Le secrétariat de rédaction se réserve la possibilité de les contacter pour commentaires.

La version définitive, acceptée par le comité de rédaction, est adressée sur support papier et par email (document PC).

Les articles soumis à la revue SANTÉ PUBLIQUE ne doivent avoir été ni publiés, ni simultanément soumis ou déjà acceptés pour publication ailleurs.